Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Procès-verbal

Comité syndical

Mercredi 27 mai 2026 à 9h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à neuf heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt mai, s'est réuni en session ordinaire à Plan d'Aups Sainte-Baume sous la Présidence de Georges BOTELLA, puis de Jean-Martin GUISIANO puis d'Ollivier ARTUPHEL.

PJ : Support de présentation

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de voix des membres en exercice : 70
Nombre de membres présents : 37
Nombre de membres représentés (pouvoirs) : 1
Nombre de voix exprimées : 70
Nombre de membres excusés, absents : 0

Secrétaire de séance : Marie-Laure PONCHON

Présentes, Présents :

Laurence BRULEY	Henri BERGE	Valérie BETTINGER
Bruno AYCARD	Hervé MICHAUT	Jean-Martin GUISIANO
Philippe SCHELLENBERGER	Pascal ROYER	Ollivier ARTUPHEL
Caroline ESPITALIER	Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN	Mikaël SCHNEIDER
Blandine MONIER	Jean LORQUIN	Carine PAILLARD
Jean-Michel CROMBEZ	Jérôme ISNARD	Jean-Paul DANIEL
Ninuwé DESCAMPS	Lyne FRICKER	Patrice TONARELLI
Jean-Yves DOLISI	Didier CHAMPION	Claude FABRE
Caroline SANTINI	Jérémie FABRE	Myriam RIQUENA
Georges LUVERA	Jérôme TESSON	Robert DELEDDA
Roger ANOT	Marc LAURIOL	Marie-Laure PONCHON
Véronique MIQUELLY	Didier REAULT	Georges BOTELLA
Marjorie VIORT		

Représenté (pouvoirs) :
Christophe MADROLLE, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-D'azur a donné pouvoir à Georges BOTELLA, délégué de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Etaient également présentes, présents :
Marine DESSAUX, déléguée de la commune de Gémenos ; Léo MANESSE, délégué de la commune de La Roquebrussanne ; Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux ; Karine MEDA, déléguée de la commune de Nans les Pins ; Gauthier STINCO, délégué de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Marc GARINEAUD, délégué de la commune de Pourcieux ; Frédéric JAMARD, délégué de la commune de Roquevaire ; Nathalie ROUX, déléguée de la commune de Rougiers ; Michel ALLISIO, délégué de la commune de Tourves ; Corinne CANTAT, déléguée de la commune de Trets ; Jean-Michel CONSTANS, délégué de la communauté d'agglomération de la Provence Verte ; Marie-Georges CRUCIANI, déléguée de la commune de Ceyreste ; Marjorie MINUTOLO, déléguée de la commune de Roquefort la Bédoule ; Marie BASBOUS, adjointe de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Cédric JACQUINET, adjoint de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Véronique PABION, conseillère municipale de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Christelle MOREAU, conseillère municipale de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Joseph BEGUE, conseiller municipal de la commune de Signes ; Sylvie GUIGONNET, Présidente du Conseil

Citoyen du Parc ; David MORANDEAU, Directeur Général des Service de la commune de Nans les Pins ; Jean-Luc SOZEDDE, technicien de la commune de Trets ; Jean-François RICHON, chargé de mission partenariats-paysage de la métropole Aix-Marseille-Provence ; Jean-Marc THENOUX, Président de l'écomusée et membre du Conseil Citoyen du Parc ; Fabienne EVANS, chargée de mission de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-D'azur ; Philippe SUSINI, technicien du Département des Bouches-du Rhône ; Brigitte ALZEAL, habitante de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume ; Gérard LEVA, journaliste de Var Matin.

Equipe du Parc : Frédéric FAISSOLLE, Directeur ; Tiphaine FERMI, Responsable du Pôle opérationnel ; Aude MOTTIAUX, Responsable du Pôle communication et participation citoyenne ; Amandine CARRÉ, Responsable du Pôle administratif et financier ; Lilian SALIERES, Coordonnateur administratif et financier ; Virginie REBOUTIER, Secrétaire ; Magalie BLAZQUEZ, Gestionnaire des ressources humaines ; Anaïs DESMARÉCAUX, Chargée de communication ; Benoît MILAN, Chargé de mission éducation au territoire et interprétation des patrimoines ; Johanne CANOVA, stagiaire Rendez-vous du Parc et promotion touristique ; Mathilde MIGUET, Chargée de mission activités de pleine nature ; Apolline HUILLERY, Chargée de mission Natura 2000 ; Claire CÉONE, Coordinatrice écogardes et garde régionale forestière ; Nikita MELUSSI, Écogarde ; Stéphanie SINGH, Chargée de mission forêt, transition énergétique et chargée d'évaluation ; Alaric STEPHAN, Chargé de mission agriculture ; Thierry DARMUZEY, chargé de mission patrimoine naturel ; Nell CONTI, Technicienne ressource en eau et zones humides ; Perrine ARFAUX, Chargée de mission aménagement, urbanisme et paysage ; Estelle BOSSART, Chargée de projet urbanisme durable.

En l'absence du Président du Parc, le 1er vice-président du Parc naturel régional, **Georges BOTELLA** ouvre et introduit la séance. Il déroule ensuite les premiers points de l'ordre du jour comme suit.

1. Approbation du PV du Comité syndical du 25 février 2026

Il est présenté aux membres du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 25 février 2026, étant précisé qu'une modification de forme y a été intégrée dans les questions diverses.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 février 2026.

2. Installation des nouveaux délégués du Comité syndical

Georges BOTELLA félicite les nouveaux élus ainsi que ceux qui ont été renouvelés.

Il procède ensuite à l'énoncé nominal des délégués comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Collectivité	Délégué titulaire		Délégué suppléant	
	Prénom	NOM	Prénom	NOM
Commune d'Auriol	Laurence	BRULEY	Damien	GARCIA
Commune de Belgentier	Bruno	AYCARD	Christophe	GAGNEUX
Commune de Brignoles	Philippe	SCHELLENBERGER	Yves	RAPUZZI
Commune associée de Ceyreste*	Marie-Georges	CRUCIANI	Gilles	PORTALES
Commune de Cuges-les-Pins	Caroline	ESPITALIER	Frédéric	ADRAGNA

Commune d'Evenos	Blandine	MONIER	Virginie	LARDIER
Commune de Garéoult	Jean-Michel	CROMBEZ	Jennifer	LAURON
Commune de Gémenos	Henri	BERGE	Marine	DESSAUX
Commune de La Cadière d'Azur	Hervé	MICHAUT	Raymond	ESTRAYER
Commune de La Celle	Pascal	ROYER	Michel	GENOVA
Commune de La Roquebrussanne	Jean-Luc	ANGELINI-AUTRAN	Léo	MANESSE
Commune du Beausset	Michèle	OLIVER	Jean	LORQUIN
Commune du Castellet	Jérôme	ISNARD	Marc	VAN PETEGHEM
Commune de Mazaugues	Valérie	BETTINGER	Sophie	LORENZI
Commune de Méounes-lès-Montrieux	Jean-Martin	GUISIANO	Franck	NICCOLETTI
Commune de Nans-les-Pins	Ollivier	ARTUPHEL	Karine	MEDA
Commune de Néoules	Mikaël	SCHNEIDER	Sophie	ABOUDARAM
Commune de Plan d'Aups Sainte-Baume	Carine	PAILLARD	Gautier	STINCO
Commune de Pourcieux	Jean-Paul	DANIEL	Marc	GARINEAUD
Commune de Pourrières**	Ninuwé	DESCAMPS		
Commune de Riboux	Jean-Yves	DOLISI	Patrick	BLANC
Commune associée de Roquefort-la-Bédoule*	Marjorie	MINUTOLO	Marina	HOCQUET
Commune de Roquevaire	Lyne	FRICKER	Frédéric	JAMARD
Commune de Rougiers	Patrice	TONARELLI	Nathalie	ROUX
Commune Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Didier	CHAMPION	Christelle	MORERO
Commune de Saint-Zacharie	Claude	FABRE	Alfred	POLLUS
Commune de Signes	Caroline	SANTINI	Toni	UGOLETTI
Commune de Solliès-Toucas	Jérémie	FABRE	Audrey	PANIGOT
Commune de Tourves	Myriam	RIQUENA	Michel	ALLISIO
Commune de Trets	Georges	LUVERA	Corinne	CANTAT
Communauté d'agglomération de la Provence Verte	Jérôme	TESSON	Jean-Michel	CONSTANS
Communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume	Robert	DELEDDA	Jean-Yves	DOLISI
Communauté de communes de la vallée du Gapeau	Roger	ANOT	Albert	DUFILS

*Il est précisé que les délégués des communes associées ont une voix consultative au sein du Comité syndical.
**Dans l'attente de l'élection prochaine par les conseils municipaux des délégués mandatés pour représenter leur commune au Parc, les Maires sont habilités à les représenter.

Il les déclare installés dans leur fonction.

Ceux-ci rejoignent les délégués des départements du Var et des Bouches-du-Rhône ainsi que de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur déjà installés, cités ci-dessous :

Collectivité	Délégué titulaire		Délégué suppléant	
	Prénom	NOM	Prénom	NOM
Département des Bouches-du-Rhône	Véronique	MIQUELLY	Judith	DOSSEMONT
Département des Bouches-du-Rhône	Didier	REAULT	Lionel	DE CALA
Département du Var	Marc	LAURIOL	Andrée	SAMAT
Département du Var	Marie-Laure	PONCHON	Vesselina	GARELLO
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Georges	BOTELLA	Anne	CLAUDIUS PETIT
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Christophe	MADROLLE	Jacqueline	BOUYAC
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	François	DE CANSON	Marjorie	VIORT

Il donne ensuite la Présidence de séance au doyen d'âge, **Jean-Martin GUISIANO**, le délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux.

3. Projet de délibération : Election du Président

Jean-Martin GUISIANO continue de dérouler l'ordre du jour.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et suivants ;
- Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Il rappelle le mode d'élection du Président sur la base de l'article L.2122-7 du CGCT, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il indique qu'à ce jour 2 délégués ont fait acte de candidature :

- **Ollivier ARTUPHEL**
- **Carine PAILLARD**

Il demande s'ils souhaitent confirmer leur candidature.

Carine PAILLARD indique être très heureuse que les délégués aient fait la route pour venir dans l'une des plus belles communes du Var. Elle décide de retirer sa candidature pour que la commune puisse continuer de peser au Parc dans l'intérêt du territoire.

Olliver ARTUPHEL indique maintenir sa candidature.

Jean-Martin GUISIANO lance un appel de candidatures pour la présidence du Syndicat Mixte afin de voir s'il y a d'autres candidats. Il rappelle qu'il est indiqué dans les statuts que la présidence doit être occupée par un délégué titulaire.

En l'absence de nouvelle candidature, il indique que le seul candidat déclaré à ce stade est Olliver ARTUPHEL et lui propose un temps de parole.

Olliver ARTUPHEL énonce le discours suivant :

« Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour le temps que vous consacrez aujourd'hui à l'avenir de notre territoire.

Le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume n'est pas une structure comme les autres. Il est à la fois un espace de protection, un levier de développement et un lieu d'équilibre entre des attentes parfois multiples, mais toujours légitimes.

C'est précisément cette responsabilité collective qui m'a conduit à vous proposer ma candidature à la présidence du Parc.

Maire de la commune de Nans-les-Pins, commune située au cœur du massif et profondément liée à l'identité de la Sainte-Baume, j'ai construit mon engagement autour d'une conviction simple :

Notre territoire mérite une gouvernance à la fois solide, lisible et profondément tournée vers les communes.

Aujourd'hui, je crois que nous sommes à un moment charnière.

Les attentes sont fortes :

- *Attentes en matière de préservation de nos espaces naturels,*
- *Attentes en matière d'attractivité,*
- *Attentes en matière de développement équilibré,*
- *Mais aussi attentes de clarté, de cohérence et d'efficacité dans l'action du Parc.*

Face à cela, je ne porte pas une candidature contre qui que ce soit.

Je porte une candidature pour :
- *Pour rassembler,*
- *Pour structurer,*
- *Pour donner une nouvelle impulsion.*

Je souhaite que le Parc franchisse une nouvelle étape, autour de priorités claires.

D'abord, une exigence renforcée en matière de préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Notre territoire est précieux, fragile, et nous avons une responsabilité collective à l'égard des générations futures.

Ensuite, une valorisation concrète de notre territoire : embellissement, mise en valeur du patrimoine, amélioration de l'accueil et de la qualité de vie.

Je souhaite également soutenir une économie locale respectueuse de nos équilibres, en développant notamment le tourisme durable et les circuits courts.

Mon engagement est aussi celui d'un élu profondément attaché à ce territoire, à ses paysages et à ses équilibres. Il s'enracine dans une histoire personnelle au contact du monde agricole, qui m'a transmis très tôt le respect de la terre, des paysages et de ceux qui les font vivre.
Fils d'un acteur engagé du monde oléicole, j'ai grandi avec cette culture du travail, de la transmission et de l'attention portée à notre environnement.

Nous devons aussi avancer sur les mobilités, sujet structurant pour nos communes comme pour nos habitants.

Mais au-delà des politiques publiques, il y a un sujet central : la Gouvernance.

Après avoir échangé avec bon nombre d'entre vous, je souhaite donner toute leur place aux communes.
Je veux renforcer le dialogue avec les intercommunalités, les Départements et bien sûr la Région.
Je veux un Parc plus lisible, plus accessible, plus efficace.

Nous avons également devant nous des projets structurants, et notamment la démarche de reconnaissance du massif en Grand Site de France.
C'est une opportunité majeure, qui doit être poursuivie et aboutie, dans l'intérêt de notre territoire.

Dans cette ambition, nous ne partons pas de rien.

Notre territoire est reconnu pour la qualité de ses espaces, avec des engagements forts comme la démarche Forêt d'Exception®, notre inscription en territoire de montagne, ou encore la richesse emblématique des sources de la Sainte-Baume, qui rappellent combien la question de l'eau est au cœur de nos équilibres.

Ces atouts doivent être pleinement valorisés.

Mais pour cela, nous avons besoin d'une méthode.

Ma méthode est simple :

- *Ecouter,*
- *Associer,*
- *Décider,*
- *Agir.*

Je souhaite une présidence accessible, à l'écoute des Maires, respectueuse de chaque territoire, mais capable aussi de fixer un cap clair.

Je veux que chacun puisse se reconnaître dans le Parc de la Sainte Baume.
Je veux que chacun puisse y trouver sa place.

Je souhaite également renforcer le rôle du Parc en matière d'éducation et de sensibilisation.
Je souhaite que nous développions davantage d'actions concrètes à destination des écoles, en lien avec les communes et les enseignants, qui ne manquent pas de me faire part qu'il est nécéssaire de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux, à la connaissance de leur territoire et à la préservation de notre patrimoine naturel.

Le développement touristique constitue une opportunité majeure pour notre territoire, à condition d'en maîtriser les équilibres.
Je souhaite porter une approche responsable, qui permette à la fois de valoriser pleinement les richesses de la Sainte-Baume et de prévenir les phénomènes de surfréquentation qui fragilisent nos espaces naturels et le quotidien de nos habitants.
Cela passe par une meilleure organisation des flux, une qualité d'accueil renforcée et une mise en valeur structurée de nos sites, à l'image de l'itinéraire des « Pas de Marie-Madeleine », porté par la Région, qui illustre cette volonté de conjuguer attractivité, sens et respect du territoire.

Enfin, je souhaite inscrire cette démarche dans un partenariat étroit avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels, et notamment avec la Région Sud, dont l'engagement aux côtés des territoires constitue un levier essentiel pour porter des projets ambitieux et structurants.

Mesdames, Messieurs,

Le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume est un bien commun.
Il mérite une gouvernance à la hauteur de ses enjeux.

C'est avec humilité, mais avec détermination, que je vous propose aujourd'hui de me faire confiance pour porter cette ambition collective.

Je vous remercie pour votre précieuse écoute. »

Il conclut en évoquant un post Facebook indiquant qu'il serait le maire RN du PNR. Il affirme qu'il est un maire sans étiquette. Dans la perspective de le prouver publiquement, il présente son soutien aux élections sénatoriales à Marc LAURIOL.

Afin de constituer le bureau de vote, le comité syndical procède à la désignation de trois assesseurs pami les délégués prenant part au vote et n'étant pas candidat :

- Patrice TONARELLI ;
- Jerome TESSON ;
- Roger ANOT.

Il est rappelé que conformément à l'article 9 des statuts, le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé des représentants des collectivités territoriales et des EPCI suivants :

- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par 3 délégués titulaires, ayant chacun un suppléant, désignés par le Conseil régional et disposant chacun de 7 voix ;
- le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par 2 délégués titulaires, ayant chacun un suppléant, désignés par le Conseil départemental et disposant chacun de 5 voix ;

- le Département du Var, représenté par 2 délégués titulaires, ayant chacun un suppléant, désignés par le Conseil départemental et disposant chacun de 2 voix ;
- la Communauté d'Agglomération Provence-Verte, représentée par un délégué titulaire, ayant un suppléant, désigné par le Conseil communautaire et disposant de 3 voix ;
- la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume, représentée par un délégué titulaire, ayant un suppléant, désigné par le Conseil communautaire et disposant de 3 voix ;
- la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, représentée par un délégué titulaire, ayant un suppléant, désigné par le Conseil communautaire et disposant d'une voix ;
- les Communes adhérentes, représentées par un délégué titulaire, ayant un suppléant, désigné par le Conseil municipal et disposant d'une voix.

Un nombre d'enveloppes et de bulletins vierges équivalent au nombre de voix est distribué à chaque délégué en tenant compte des éventuels pouvoirs qui lui auraient été donnés. Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, dépose lui-même dans l'urne son ou ses bulletins de vote correspondant à son nombre de voix.

Après le vote du dernier délégué, les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins de vote.

Le 1° assesseur :

- Comptabilise les enveloppes trouvées dans l'urne ;
- Annonce le nombre d'enveloppes afin de vérifier que le nombre d'enveloppes correspond au nombre de suffrages exprimés ;
- Ouvre les enveloppes, vérifie la validité du bulletin et donne le bulletin au 2° assesseur.

2° assesseur lit les bulletins et les donne au 3° assesseur.

3° assesseur :

- Fait des tas (un tas par candidat, un tas pour vote nuls et un tas pour vote blanc).
- Recompte les tas et exprime les suffrages du candidat.

Résultats du scrutin

a. Nombre de suffrages de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de suffrages de membres ayant pas pris part au vote	70
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	61
f. Majorité absolue (1 + e / 2)	31

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (en chiffres)
ARTUPHEL Ollivier	61

NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT ELU PRÉSIDENT : ARTUPHEL Ollivier

A l'issue, **Jean-Martin GUISIANO**, le Président de séance procède à la proclamation des résultats en déclarant Ollivier ARTUPHEL élu Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume par les délégués présents ou représentés et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ollivier ARTUPHEL remercie l'assemblée ainsi que Michel GROS, le Président sortant qui a mené le Parc pendant toutes ces années. Il adresse également ses remerciements à Carine PAILLARD.

Georges BOTELLA félicite Ollivier ARTUPHEL et remercie Carine PAILLARD pour son engagement ainsi que d'avoir permis d'apaiser les débats. Un Parc naturel régional est apolitique de par sa gouvernance. Il est guidé par une Charte approuvée pour 15 ans et dont le renouvellement nécessite environ 5 ans. Cela positionne donc les parcs en dehors du temps politique et électoral. Le Parc œuvre pour l'avenir, et constitue un beau projet de territoire. Ce projet existe depuis sa préfiguration depuis 2012 et il remercie à ce titre Michel GROS qui en a été le président depuis cette date. La Charte actuelle court jusqu'en 2032. C'est une gouvernance qui fonctionne bien, il y a 59 parcs actuellement en France avec 9 Parcs en Région Sud et un dixième en cours de création. Tous ces parcs sont apolitiques et cette élection le montre puisqu'elle a été apaisée. Tout le monde y a sa place. Et comme l'a dit la veille le Président du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, chacun est président du parc dans sa commune. Il engage donc tous les élus à travailler ensemble. A partir de 2027, le travail pour le renouvellement de la Charte va débuter avec des enjeux environnementaux forts.

Jean-Martin GUISIANO donne ensuite la présidence de séance au Président élu, Ollivier ARTUPHEL.

4. Projet de délibération : Election partielle des membres du Bureau syndical

Ollivier ARTUPHEL continue de dérouler l'ordre du jour.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;
- Les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.
-

Considérant que :

- Conformément aux statuts, il doit être procédé à une élection partielle des membres du Bureau syndical après chaque élection territoriale, uniquement pour les catégories de collectivités concernées ;
- Ainsi, pour faire suite aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à l'élection des membres du Bureau représentants les communes et les EPCI. Les délégués représentant les départements du Var et des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur demeurent membres du Bureau jusqu'aux prochaines élections territoriales les concernant ;
- Le collège rassemblant les délégués des EPCI doit procéder à l'élection de 2 représentants issus des EPCI situés dans le Var (rappel du nombre de voix : 3 voix pour la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ; 3 voix pour la Communauté d'agglomération du Sud Sainte-Baume, 1 voix pour la Communauté de communes de la Vallée du Gapeau) ;
- S'agissant des communes, le périmètre du Parc est subdivisé en quatre secteurs géographiques constituant des collèges de délégués :

- Collège du secteur Sainte-Baume Ouest : Auriol, Cuges-les-Pins, Gémenos, Roquevaire, Saint Zacharie, Trets ;
- Collège du secteur Sainte-Baume Nord : Le Plan d'Aups, Mazaugues, Nans-les-Pins, Rougiers, Saint-Maximin-La Sainte-Baume, Tourves, Pourrières, Pourcieux ;
- Collège du secteur Sainte Baume Est : Belgentier, Brignoles, La Celle, Garéoult, La Roquebrussanne, Méounes-lès-Montrieux, Néoules ;
- Collège du secteur Sainte Baume Sud : Evenos, Le Beausset, La Cadière d'Azur, Le Castellet, Riboux, Signes, Solliès-Toucas.

* Chacun de ces quatre collèges doit procéder à l'élection de 2 représentants ;
* Le mode d'élection des membres du Bureau Syndical se fait à la majorité relative
* En application des statuts, certains délégués du Parc sont membres de droit du Bureau. Le Président du Parc qui préside également le Bureau est donc membre de droit de celui-ci. Le délégué de la commune du siège du Parc, c'est à dire à date, la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume est également membre de droit du Bureau syndical ;

La séance est temporairement levée pour permettre les échanges sur les candidatures à 10h50.

La séance reprend à 11h10, Marjorie VIORT, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marc LAURIOL, délégué du département du Var et Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, appelés par d'autres obligations, quittent la séance. Les autres délégués présents à l'accueil sont de nouveau présents à la reprise de la séance.

Ollivier ARTUPHEL demande aux candidats du collège des **EPCI** de se déclarer et liste ensuite les candidats déclarés :

- Robert DELEDDA, délégué de la Communauté d'agglomération du Sud Sainte-Baume
- Roger ANOT, Communauté de communes de la Vallée du Gapeau

Ollivier ARTUPHEL demande aux candidats des communes du Secteur Sainte-Baume **Ouest** de se déclarer et liste ensuite les candidats déclarés :

- Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets
- Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos
- Laurence BRULEY, déléguée de la commune d'Auriol

Ollivier ARTUPHEL demande aux candidats des communes du Secteur Sainte-Baume **Nord** de se déclarer et liste ensuite les candidats déclarés :

- Patrice TONARELLI, délégué de la comme de Rougiers
- Myriam RIQUENA, déléguée de la commune de Tourves

Ollivier ARTUPHEL demande aux candidats des communes du Secteur Sainte-Baume **Sud** de se déclarer et liste ensuite les candidats déclarés :

- Jérémie FABRE, délégué de la commune de Solliès-Toucas
- Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de Riboux

Ollivier ARTUPHEL demande aux candidats des communes du Secteur Sainte-Baume **Est** de se déclarer et liste ensuite les candidats déclarés :

- Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN, délégué de la commune de la Roquebrussanne
- Franck NICCOLETTI, délégué de la commune de Méounes-Lès-Montrieux

Afin de constituer le bureau de vote, le Comité syndical désigne cinq assesseurs, un assesseur par collège de communes et un assesseur pour le collège d'EPCI :

- Didier CHAMPION pour le collège Nord.
- Caroline SANTINI pour le collège Sud.
- Pascal ROYER pour le collège Est.
- Marine DESSAUX pour le collège Ouest.
- Jérôme TESSON pour le collège des EPCI.

Il est procédé à l'appel des délégués invités à aller voter dans le réceptacle prévu pour son collège.

Il sera procédé auxdites élections comme suit :

Collège	Candidats déclarés	Nombre de voix exprimées pour le collège concerné	Nombre de voix obtenues par le candidat
EPCI	Roger ANOT	7	7
	Robert DELEDDA		7
Ouest	Georges LUVERA	6	5
	Henri BERGE		2
	Laurence BRULEY		5
Nord	Patrice TONARELLI	8	8
	Myriam RIQUENA		8
Est	Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN	7	7
	Franck NICCOLETTI		7
Sud	Jérémie FABRE	7	7
	Jean-Yves DOLISI		7

La composition du Bureau syndical est, à la suite des élections partielles, la suivante :

Collectivité	**Délégué**
Président du Parc (membre de droit et Président du Bureau syndical)	Ollivier ARTUPHEL
Délégué représentant la commune du siège du Parc (membre de droit)	Carine PAILLARD
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Georges BOTELLA
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	François DE CANSON
Département du Var	Marie-Laure PONCHON
Département des Bouches-du-Rhône	Didier RÉAULT
EPCI	Robert DELEDDA
EPCI	Roger ANOT
Collège Ouest	Laurence BRULEY
Collège Ouest	Georges LUVERA

Collège Nord	Patrice TONARELLI
Collège Nord	Myriam RIQUENA
Collège Est	Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN
Collège Est	Franck NICCOLETTI
Collège Sud	Jérémie FABRE
Collège Sud	Jean-Yves DOLISI

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la délibération relative à l'élection partielle des membres du Bureau syndical et décident :

- **DE PRENDRE ACTE** des résultats de l'élection partielle des membres du Bureau ;
- **DE DECLARER** les délégués élus, listés dans le tableau ci-dessus, installés dans leurs fonctions de membres de Bureau syndical.

N'ayant plus de questions diverses ni remarques, la séance est levée à 12h00.

La secrétaire de séance,

Marie-Laure PONCHON

Le Président,

Parc naturel régional de la Sainte Baume Syndicat mixte

Ollivier ARTUPHEL